

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : STATIONNEMENT RESERVE pour les commerçants ambulants
Sur le parking Place Henri Vandaele (au fond) à WARHEM
Réf. : 2025.097

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22/07/82,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L. 310-2 et R310-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande des commerçants ambulants concernant l'autorisation de vente de produits sur le parking Place Henri Vandaele (au fond devant le panneau d'affichage) à WARHEM tous les **jeudis matin de 8 h 30 à 13 h 00** ;

ARRETE

Article 1 : Les pétitionnaires sont autorisés à occuper une partie du domaine public sur le parking Place Henri Vandaele afin d'y installer leur camion pour y exercer leur activité de commerce ambulant tous les **jeudis de 8 h 30 à 13 h 00** à compter du Jeudi 3 Juillet 2025 pendant la durée des travaux de la Mairie et de l'Ecole.

Article 2 : Les pétitionnaires veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

Article 3 : La présente autorisation ne dispense pas les permissionnaires de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementaires et notamment celles au titre du commerce ou de l'hygiène alimentaire.

Article 4 : La présente autorisation est révocable à tout moment, en cas de non-respect par les pétitionnaires des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toutes autres raisons d'intérêt général.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- aux commerçants ambulants
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité
- Services Techniques

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : 1 JUIN, 2025
LE MAIRE

[Signature]



Warhem, le 30 Juin 2025

P. BOUTTEMY.

Maire de WARHEM